



## Traceur voiture et frais repas

-----  
Par CG0883

Bonjour agent de la fonction publique territoriale est il légal d'utiliser notre traceurs installés dans nos véhicules de services pour vérifier notre position entre 11h00 et 14h00 pour valider nos frais de repas ?

Sachant qu'à la base ces traceurs n'ont pas cette vocation ?

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Il faut voir ce que prévoit donc le cadre qui vous est imposé .

Mais du point de la vue de la CNIL, suivant le cadre en ce qui concerne les frais de repas( déplacements pros ?)et dans la mesure ou on parle d'argent public, cela pourrait bien se justifier .

M'enfin devoir en arriver là, cela veut dire quand même que des agents font des fausses factures : et cela c'est plus grave que de se faire taper sur les doigts par la CNIL ...

Faites le point avec vos syndicats .